

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2006**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter notre rapport rendant compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice 2005 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le Président du Conseil d'Administration et Messieurs les Commissaires aux Comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant et relatifs à cette assemblée vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette assemblée se tient plus de 6 mois après la clôture des comptes et ce conformément à une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER le 9 juin 2006. Cette ordonnance était rendue sur requête motivée par les difficultés de la société à arrêter ses comptes dans les délais prescrits par la Loi, en raison principalement de problèmes liés à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire.

## **I. L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE AU COURS DE L'EXERCICE 2005**

BOURGEOIS SA a continué en 2005 d'être confrontée à de très lourdes difficultés malgré la restructuration de l'activité verres engagée en septembre 2004.

Depuis cette date, BOURGEOIS s'est recentrée sur deux activités :

- La création et la finition de montures,
- Le surfaçage de verres ophtalmiques et la vente de verres finis.

BOURGEOIS a poursuivi la réorganisation initiée en 2004 sur un plan industriel avec une amélioration notable des ratios de productivité de l'activité verres et en cherchant également à refonder sa politique commerciale.

Cette politique de restructuration a été menée dans un environnement conjoncturel défavorable en raison d'une concurrence revêtant des formes multiples avec l'émergence de nouveaux compétiteurs. Cette situation est la conséquence de la mondialisation qui a des effets funestes sur le tissu industriel français.

Le marché de l'optique en France, malgré une légère croissance, est ainsi notablement affecté par la montée en puissance de sociétés, aux structures très légères, qui s'approvisionnent dans des pays dont le coût de main d'œuvre est faible.

BOURGEOIS est également confrontée à certaines sociétés transnationales qui jouent de leur position hégémonique pour marginaliser des acteurs tels que nous.

BOURGEOIS s'est efforcée dans ces conditions de continuer à déployer sa stratégie de différenciation en visant à atteindre un double objectif :

- Le service aux clients,

- Un positionnement spécifique

Mais le recul marqué de l'activité verres et les difficultés de l'activité montures n'ont pas permis à la société de tirer profit de la restructuration engagée en 2004. L'érosion des ventes n'a pas pu être enrayée.

Elle n'a pas non plus été en position de pouvoir vendre un actif immobilier qui lui aurait permis de diminuer son endettement.

Malgré les mesures mises en œuvre pour pallier ses difficultés, la société a continué de perdre de l'argent.

La situation financière de la société est ainsi extrêmement fragile.

Nous vous précisons, ci-après, les événements majeurs de l'exercice 2005 pour les deux activités de la société.

## **A. MONTURES**

En 2005, la société BOURGEOIS a exploité les marques BOURGEOIS, Antoine BOURGEOIS, Ligne 21, Figures Libres.

Les montures ont représenté 55 % de notre chiffre d'affaires global sur l'année.

La société a perdu en janvier 2005 une instance contentieuse qui l'opposait à un ancien concédant. L'affaire est aujourd'hui pendante devant une cour d'appel et la décision n'était pas assortie de l'exécution provisoire. Les conséquences de cette décision de Justice ont été intégralement comptabilisées.

### **Montures France**

BOURGEOIS est présente en France sur le marché de la monture optique classique haut de gamme et de la monture actuelle ou de mode.

Les ventes sur la France ont connu une baisse en raison du recul des ventes sur la collection classique dont le positionnement prix doit être optimisé et d'une couverture commerciale non exhaustive (certains secteurs n'ont pas été prospectés en raison de démissions, de départ en congés maternité et de la difficulté à recruter des délégués commerciaux)

Les collections haut de gamme (Antoine BOURGEOIS) et design (Figures Libres et Lignes 21) ont continué de rencontrer un accueil favorable du marché.

Pour répondre aux exigences du marché en terme de nouveautés, BOURGEOIS a maintenu son effort de création avec la poursuite de la politique de renouvellement par tiers des collections.

L'activité sur l'année 2006 est en retrait en raison des difficultés d'approvisionnement auxquelles la société a été confrontée sur les 5 premiers mois de cet exercice.

### **Montures Export**

L'année 2005 a vu la concrétisation du redéploiement commercial engagé à la suite de l'arrêt de la commercialisation des montures griffées, qui s'est traduite par la progression des ventes à l'export.

Pour contrecarrer les effets d'une concurrence accrue sur ses marchés historiques (Union Européenne), BOURGEOIS a continué de déployer sa stratégie de conquête de nouveaux marchés

(Asie) et de consolidation des relations commerciales sur les marchés où sa présence est plus récente (Europe de l'Est).

La demande de nos clients continue de se porter principalement vers des produits haut de gamme. On observe néanmoins des phénomènes de tension sur les prix.

2006, malgré une difficulté à livrer nos clients, se présente également sous de meilleurs auspices.

## **B. VERRES OPHTHALMIQUES FINIS ET SEMI-FINIS**

BOURGEOIS réalise 45 % de son chiffre d'affaires avec cette activité.

Cette activité a connu une baisse de son chiffre d'affaires de plus de 25 %. La poursuite du recul du chiffre d'affaires, malgré les mesures de restructuration engagées, s'explique par :

- Une stratégie commerciale et un positionnement marketing n'ayant pas porté leurs fruits,
- Des antécédents défavorables.

La restructuration industrielle a été totalement finalisée au cours du second trimestre 2005. Les ratios de productivité se sont ainsi considérablement améliorés avec une baisse notable des taux de retard et de rebut. De même, les process de traitement sous vide, intervenant dans l'application des traitements anti-reflet ont été stabilisés.

La société a ainsi pu lancer un nouveau traitement anti-reflet dont les propriétés sont comparables aux traitements actuellement disponibles sur le marché.

Par ailleurs, la diversification de la gamme de verres en terme de matériaux (c'est à dire principalement en indices de verre) permet de répondre désormais à la quasi-totalité des demandes des opticiens.

Néanmoins, malgré ces améliorations certaines, le redéploiement commercial n'a pu être concrétisé. Cette activité continue de souffrir d'une image de marque négative imputable à la précédente structure de production.

La politique commerciale de la société n'a pas su pallier ce handicap même si on avait pu observer des signaux positifs au cours du premier semestre 2005.

Devant cette impasse, la société doit vendre son activité verres ou trouver toute solution qui permette de pallier l'actuelle situation de sous activité.

## **II. ETATS FINANCIERS SOCIAUX DE L'ANNEE 2005**

### **A. Compte de résultat**

Notre résultat net après impôts est une perte de 1.417 K€ (contre une perte de 1.771 K€ en 2004).

La société a donc pu réduire sa perte (-20 %) malgré le recul de son chiffre d'affaires (-26 %) et le recul des produits exceptionnels (-84 %). La société a continué de mener une politique d'économie drastique en vue de la maîtrise de ses coûts. Cette relative amélioration est aussi la conséquence des mesures de restructuration avec deux caractéristiques majeures :

- une diminution de la masse salariale (qui se poursuit sur 2006),
- la baisse des coûts de revient unitaire (activité verres principalement et avant impact de la sous activité).

La part de la valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires progresse pour représenter 47 % du chiffre d'affaires en 2005 contre seulement 39 % en 2004.

L'excédent brut d'exploitation (-1.229 K€) est en amélioration mais demeure négatif (contre -2.847 K€) pour trois raisons principales :

- La diminution des charges fixes est insuffisante au regard de la baisse du niveau d'activité, le maintien de l'usine de Strasbourg représente ainsi une charge très importante,
- L'amélioration des ratios de production pour l'activité verres ne suffit pas à permettre un retour à l'équilibre de cette activité,
- Le poids des charges de personnel au regard des niveaux d'activité.

Par voie de conséquence, le résultat d'exploitation continue d'être lourdement déficitaire pour être de -1.432 K€.

Le résultat financier passe de -73 K€ à -97 K€. Sa dégradation s'explique principalement par le coût de l'endettement de BOURGEOIS au titre de l'apport en compte courant.

Le résultat courant avant impôt s'élève à -1.529.K€.

Le résultat exceptionnel est de 126 K€ et s'explique principalement par la reprise d'une provision et des cessions d'actifs.

Le résultat de la société est ainsi une perte de 1.417.197 €.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à 1.417.197 € au compte « report à nouveau » qui s'élèvera après affectation du résultat à - 4.408.199 €.

## **B. Bilan**

Le total de bilan est en diminution de près de 22% passant de 5.569 K€ à 4.348 K€.

Les principales évolutions caractérisant notre actif sont :

- une diminution de nos actifs immobilisés (impact : - 191 K€) liée principalement à la mise au rebut d'actifs,
- une diminution de nos créances (impact : - 1.034 K€), consécutive à la baisse de notre chiffre d'affaires, et se concrétisant notamment par un assèchement de notre trésorerie,
- une diminution de nos stocks (impact : - 392 K€) imputable à l'activité monture (en raison des difficultés d'approvisionnement sur la fin de l'exercice) et à l'activité verres (baisse du niveau d'activité et prise en compte du changement de gammes, de la baisse des taux de rebut).

Notre passif est constitué à hauteur de :

- -1,7 % par nos capitaux propres, qui sont devenus négatifs en raison des pertes constatées sur les exercices précédents,
- 6,4 % par les provisions pour risques et charges, en léger recul,
- 95,3 % par nos dettes (en progression de 5,8 %).

Le total des dettes a continué de s'accroître en raison de la persistance des pertes de la société. Les dettes représentent désormais 71 % du chiffre d'affaires contre 50 % en 2004.

L'accroissement des dettes fournisseurs, fiscales et sociales fait courir un risque réel à la société en terme de liquidité.

La société a contracté en 2004 un emprunt de 800 K€ garanti par une hypothèque de 1<sup>er</sup> rang sur l'immeuble qu'elle détient à STRASBOURG dans le cadre d'un apport en compte courant, qui n'est pas remboursé à ce jour.

Le Trésor Public (et d'autres organismes sociaux) ont également pris une hypothèque sur les immeubles sis à Lons le Saunier en garantie des dettes fiscales et sociales échues et non acquittées en 2004 et 2005 (530 K€).

La société a financé ses pertes d'exploitation par un accroissement de son passif.

La société n'a pas pu procéder à la cession de son usine de Strasbourg pour se désendetter (alors même que des promoteurs immobiliers avait soumis à l'entreprise des propositions intéressantes).

### III. RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	2 028 000	2 028 000	2 028 000	2 028 000	2 028 000
Nombre d'actions émises	531 878	531 878	531 878	531 878	531 878
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 446 719	12 807 412	11 011 907	7 836 002	5 804 782
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-351 804	-68 856	-1 997 518	-1 793 274	-1 312 734
impôts sur les bénéfices	53 357	15 000	15 750	37 500	15 000
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-166 343	43 758	-1 530 602	-1 770 624	-1 417 197
Bénéfice distribué	0	0	0	0	0
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	-0,67	-0,16	-3,79	-3,37	-2,43
Résultat après impôts; amortissements et provisions	-0,32	0,08	-2,88	-3,32	-2,66
Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	230	221	218	128	116
Montant de la masse salariale	5 298 615	4 538 704	4 354 125	3 853 122	2 550 710
Montant versé au titre des avantages sociaux	2 150 754	1 616 519	1 577 331	1 309 332	838 516

Les avantages sociaux correspondent aux charges sociales versées par l'entreprise.

L'activité lentilles de contact a été vendue le 1<sup>er</sup> mars 2004.

### IV. ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le périmètre de consolidation comprenait la SARL FPO, détenue à 99 % par BOURGEOIS SA.

Cette filiale est intégrée fiscalement à BOURGEOIS SA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Cette société n'a pas eu d'activité en 2005.

Du fait de l'absence d'activité et conformément à la Loi, BOURGEOIS SA ne consolide plus cette filiale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les autres filiales n'ont également plus aucune autre activité.

## V. RESULTATS CONSOLIDES

Du fait de l'absence d'activité de ses filiales, BOURGEOIS n'a pas établi de comptes consolidés pour l'exercice 2005 et n'a donc pas établi de comptes répondant aux normes IAS/IFRS.

## VI. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les efforts de R&D portent désormais principalement sur l'activité montures en raison de l'obligation de renouveler fréquemment les collections.

L'activité verres mène une politique de veille technologique pour appréhender les éventuels nouveaux process et les nouveaux matériaux en cours de développement.

Le budget (d'environ 75 K€) de ces activités est en diminution car il n'est plus nécessaire de réaliser des investissements, comme cela était le cas lors des exercices précédents. Les effectifs affectés à la recherche-développement ont également été réduits.

## VII. INFORMATIONS RELATIVES AUX ARTICLES L 225-102-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

### A. Informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité de BOURGEOIS SA

En matière environnementale, l'essentiel des efforts de BOURGEOIS SA a principalement porté sur la sensibilisation et l'information des salariés à la nécessité de prendre en compte les impératifs liés au développement durable.

Les salariés de l'entreprise ont également continué d'être sensibilisés aux risques que peut revêtir la manipulation des produits polluants. Les déchets de tels produits sont systématiquement retraités dans des centres agréés. La société a ainsi signé diverses conventions avec les agences régionales de l'eau dont dépendent ses établissements pour optimiser le coût de retraitement de tels déchets (qui ont représenté une charge d'environ 10 K€).

De plus, la politique de réduction des dépenses d'énergie, de matières premières a été poursuivie. Les consommations de gaz, d'eau et d'électricité sont les suivantes :

	global	Morbier	Strasbourg	Lons
consommation d'eau	4 394 m3	17,2%	3,3%	79,5%
consommation d'électricité	1 277 612 kw/h	27,4%	4,0%	68,6%
consommation de gaz	46 741 kw/h	0,0%	0,0%	100,0%
consommation de fioul	81 433 l	73,7%	0,0%	26,3%

La fermeture partielle du site de STRASBOURG a eu des conséquences notables sur la consommation d'eau avec une baisse de 63 % ainsi que les consommations d'électricité et de fioul.

L'entreprise satisfait à l'ensemble des réglementations en vigueur en matière de rejets dans l'air, l'eau et le sol, des nuisances sonores ou olfactives et de déchets industriels banals.

Il n'existe aucune provision et/ou garantie pour risques en matière d'environnement. De même, la société n'a fait l'objet d'aucune condamnation et n'est partie à aucun litige en matière d'environnement.

L'enquête de la DRIRE, visant à qualifier la nature des rejets de la société dans le cadre des nouvelles obligations légales en vigueur en la matière engagée en 2005, est toujours en cours.

## **B. Informations relatives aux conséquences sociales de l'activité de BOURGEOIS SA**

En application du quatrième alinéa de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les informations en matière sociale. Ces informations sont arrêtées au 31 décembre 2005 et concernent l'exercice 2005.

L'effectif de la société selon les critères visés par l'article L 320 du Code du Travail s'élève à 116 personnes dont 63 femmes et 53 hommes.

L'ensemble des salariés était employé à cette date dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, à l'exception d'un apprenti.

La société a procédé à 5 embauches dans le cadre d'un CDI.

18 salariés ont quitté les effectifs de la société pour les raisons suivantes :

- 8 démissions,
- 1 licenciements pour motifs personnels,
- 6 licenciements pour motifs économiques,
- 2 départs à la retraite,
- 1 départ pour fin de CDD.

Les principales difficultés de recrutement rencontrées par BOURGEOIS porte sur la fonction commerciale. La société a eu recours ponctuellement au cours du premier semestre à du travail intérimaire.

La durée mensuelle du temps de travail des travailleurs à temps complet varie de :

- 169 heures pour certains cadres de la société,
- à 151,67 heures pour la majorité des salariés

4 salariés (dont un apprenti) sont employés à temps partiel.

La société a enregistré 2 accidents du travail ou du trajet.

Le nombre d'heures travaillées en 2005 a été de 193.452 heures (pour 199.747 heures payées, la différence s'expliquant principalement par les absences pour maladie et les dispenses de préavis). Le volume des heures supplémentaires s'est élevé à 465 heures dans l'année, en nette diminution du fait de l'arrêt des opérations de restructuration.

L'absentéisme est principalement causé par des arrêts maladies, en dehors des causes habituelles d'absence (congrés payés, maternité, évènements familiaux).

La société a mis en place une politique de rémunération fondée sur le mérite. Aucune augmentation à caractère général n'a été octroyée en 2005, hormis les augmentations légales résultant de la hausse du SMIC intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Le montant total des rémunérations versées en 2005 aux salariés de la société s'est élevé à 2.550.710 €. Le montant total des charges sociales est de 838.516 €.

La sous-traitance a principalement concerné les activités de traitement galvanique. La sous-traitance représente une charge d'environ 200 K€.

BOURGEOIS applique strictement les règles du Code du Travail en matière de non-discrimination, d'égalité des hommes et des femmes.

Les CE se sont réunis conformément à la Loi. Les CHSCT se sont réunis régulièrement lorsqu'ils existaient et n'ont fait part d'aucune observation faisant état d'un manque d'hygiène ou d'une

situation caractéristique d'un péril pour la santé des salariés. Aucun accord collectif n'a été conclu en 2005.

Les relations sociales se sont améliorées malgré la persistance des difficultés de l'entreprise et une politique salariale stricte.

La politique de formation menée par BOURGEOIS vise tant à développer la polyvalence de ses collaborateurs, qu'à lui permettre de pérenniser son activité. Les principaux axes de formation ont continué de porter sur la mise à jour du système d'information de l'entreprise. Du fait de ses difficultés, l'entreprise n'a pas réalisé la totalité du budget prévu par la Loi.

Pour chacun de ses sites, l'entreprise répond aux obligations légales en matière d'emploi des travailleurs handicapés. 8 salariés handicapés sont employés : leur intégration dans l'entreprise ne soulève aucun problème particulier en raison d'une politique ancienne d'accueil de cette population.

Il n'existe pas de budget alloué aux œuvres sociales de l'entreprise. Eu égard à sa taille et à sa présence sur 3 bassins d'emploi distincts, l'impact territorial des activités de BOURGEOIS en matière d'emploi et développement régional est très difficilement perceptible.

### **C. Situation des mandataires sociaux**

En application des articles L.225-102 et L.233-16 du Code de Commerce, nous vous indiquons que le Président Directeur Général a perçu une rémunération brute de 124.855 € sur l'exercice 2005 (y compris les avantages en nature) et que le Directeur Général Délégué a perçu une rémunération brute de 99.450 € (y compris les avantages en nature).

Ces rémunérations avaient été arrêtées lors des précédents Conseils de Surveillance et d'Administration. Il n'existe aucun plan de stock-option.

Monsieur Charles BOURGEOIS est également :

- gérant non rémunéré de la société Fabrication Parisienne d'Optique, filiale à 99 % de BOURGEOIS SA (société en sommeil),
- administrateur non rémunéré de la société BOURGEOIS BENELUX (société en sommeil).

Monsieur BOURGEOIS ne perçoit pas de jetons de présence.

La société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Matthieu CLODONG est administrateur bénévole de la caisse locale de CREDIT MUTUEL Champagnole Morez.

## **VIII. BOURSE ET DETENTION DU CAPITAL**

### **A. Cours de bourse**

Les cours extrêmes de bourse en 2005 ont été de 1,61 € pour le plus bas et de 4,25 € pour le plus haut contre respectivement 2,00 € et 3,45 € en 2004.

Du fait de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la cotation des titres de BOURGEOIS SA est actuellement suspendue.

### **B. Répartition du capital et droits de vote**

En application des dispositions légales en vigueur (article L 233-13 du Code de Commerce), nous vous précisons ci-après la répartition du capital et les droits de vote afférents ainsi que les évolutions intervenues.

	2005			2004		
	capital	AGO	AGE	capital	AGO	AGE
Thérèse BOURGEOIS	-	+ 1/10	-	-	+ 1/10	-
Charles BOURGEOIS	+ 2/3	+ 1/2	+ 2/3	+ 2/3	+ 1/2	+ 2/3

### C. Actionnariat salarié

La société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise permettant aux salariés de détenir des actions de la société.

Lors de l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2004, l'assemblée générale a rejeté la résolution prévoyant le principe d'une augmentation de capital réservé aux salariés et la mise en place d'un plan d'épargne entreprise.

## IX. AUTRES INFORMATIONS

### A. Risque pays

La société BOURGEOIS est peu exposée au risque-pays car ses relations commerciales avec les pays émergents sont libellées en euros et elle exige de ses clients des paiements avant livraison ou sécurisés par un tiers.

En tout état de cause, les relations commerciales avec les pays émergents sont insuffisamment développées pour que les risques relatifs à de tels pays soient considérés comme significatifs.

### B. Autres facteurs de risques (article L 225-100 du code de commerce)

La société n'a souscrit aucun engagement pouvant générer un risque de marchés.

La société est confrontée à un risque critique de liquidité et de trésorerie, en raison de la persistance de ses difficultés financières et de la difficulté de vendre le bâtiment de l'usine de Strasbourg. Ce risque s'est concrétisé en janvier 2006 avec l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire.

Les risques juridiques sont principalement constitués par deux litiges qui opposent la société à ses anciens concédants de griffes. L'enjeu de ces deux litiges est d'environ 370 K€. L'intégralité du risque résiduel a été provisionné.

La société n'a pas identifié de risques industriels et environnementaux. Elle n'est pas non plus soumise à un risque technologique ou naturel.

### C. Assurance

La société a souscrit les polices d'assurance couvrant la totalité des risques devant faire l'objet d'une couverture par une compagnie d'assurance de par la Loi. La société n'a pas souscrit de police d'assurance couvrant le risque de perte d'exploitation.

## X. PERSPECTIVES DE LA SOCIETE EN 2006 ET EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Du fait de l'importance et de la persistance de ses pertes, qui se sont traduites entre autres par une baisse très nette de sa trésorerie, et de l'impossibilité de vendre l'usine de Strasbourg à brefs délais

aux conditions du marché, la société s'est retrouvée en état de cessation de paiement au début du mois de janvier 2006.

La société a sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire qui est intervenue le 13 janvier 2006 par un jugement du tribunal de commerce de Lons le Saunier, avec une période d'observation de 6 mois.

Le tribunal de commerce a renouvelé la période d'observation pour une durée de 6 mois par un jugement du 9 juin 2006.

Au cours de cette procédure, la société met tout en œuvre pour vendre dans les meilleures conditions possibles son activité verres puisqu'il n'a pas été possible de remédier au recul des ventes et qu'il importe de prendre toute mesure utile pour que cette activité cesse de déséquilibrer la situation de la société.

BOURGEOIS recherche ainsi activement des repreneurs pour cette activité, qui continue de voir ses parts de marché se contracter.

L'activité monture a connu également un fort recul depuis le début de l'année mais ce recul est principalement imputable aux difficultés de l'entreprise à livrer les montures.

Les cycles d'approvisionnement et par voie de conséquence les process de production ont été profondément perturbés par les retards de règlements survenus à la fin du dernier trimestre 2005.

Les collections de montures continuent de recevoir un bon accueil notamment à l'export. La société a conclu un accord de distribution sur le Portugal.

L'ouverture de la procédure de redressement judiciaire n'a eu, en définitive, qu'un impact relativement limité sur un plan commercial.

La société est partie à 16 instances prud'homales en rapport avec les opérations de restructuration (dont une gagnée en première instance mais qui a fait l'objet d'un appel). La société a perdu en 1<sup>ère</sup> instance en janvier 2006 un contentieux qui l'opposait à un de ses anciens franchiseurs. Elle a fait appel de cette décision. Les conséquences financières de cette décision de Justice ont été comptabilisées sur l'exercice 2005.

Les difficultés récurrentes de BOURGEOIS sont principalement imputables à son activité verres. Il est impératif qu'il soit trouvé une solution à cette situation pour que la société puisse soumettre à l'homologation du tribunal un plan de redressement.

La société ne prévoit pas de retour à l'équilibre sur l'exercice 2006.

Pour conclure, au nom des collaborateurs de notre société et au nom des Administrateurs, je tiens à remercier tous ceux qui nous aident durant cette période difficile.

A Morbier, le 8 juin 2006  
Le Président du Conseil d'Administration